

Journée solidarité

Par deborahB, le 11/07/2015 à 14:14

Je travail comme vendeuse en boulangerie en 35h 6jours sur 7

Ma journée solidarité à été mise le mardi 14 juillet se jour là je travail normalement de 14h à 19h (5h) mes patrons on changé mes horaires de 6h30 à 13h (6h30) je travail donc 1h30 de plus.

De plus il me prévienne aujourd'hui pour me rajouter 30min de travail demain pour compter 7h pour ma journée solidarité.

Donc à la fin du mois je vais avoir travailler 37h au lieu de 35h tout en étant payé 35h est-ce normale?

Et peuvent ils me faire travaillé 30min de plus un autres jours que celui décidé pour la journée solidarité alors que j'ai signé une feuille disant que ma journée solidarité serait le 14juillet?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par P.M., le 11/07/2015 à 16:21

Bonjour,

Même si la journée de solidarité dure normalement 7 h éventuellement étalées sur plusieurs jours, cela ne doit pas vous conduire à effectuer plus d'heures sur la semaine ou le mois...

Par deborahB, le 12/07/2015 à 00:30

Je vous remercie pour votre réponse.